



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles,

[...]

[...]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 30 juin 2005, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre GSM Planet, en raison du fait que cette société diffuse, dans l'agglomération bruxelloise, une annonce publicitaire toutes-boîtes, établie exclusivement en français.

Dans votre réponse à notre demande de renseignements complémentaires, vous faites savoir ce qui suit (traduction):

«En réponse à votre lettre aux références précitées, je puis vous signaler que la firme GSM Planet ne constitue nullement une filiale de la SA Belgacom Mobile. Il s'agit d'un distributeur indépendant qui distribue notamment les produits de la SA Belgacom Mobile.»

La publicité étant une initiative purement privée, la plainte est recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

[...]